



SDS1200000  
Composé de Balayage Oil-Dri®  
Date de Préparation : 31/10/2014

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### 1. Identification du Produit et de la Société

ID de la Fiche de Données de Sécurité (FDS) : SDS 1200000  
IDENTIFICATION DU PRODUIT : Composé de Balayage 77150, 77115

IMPORTATEUR:  
Atlas Graham Furgale  
1725 Sargent Ave  
Winnipeg, MB - R3C 3R3  
+1 800-665-8670

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE :  
Chemtrec (800) 424-9300 (États-Unis et Canada)  
(703) 527-3887 (International - Appel à frais virés)  
UTILISATION DU PRODUIT : Composé de Balayage  
RESTRICTIONS D'UTILISATION : Aucune restriction  
identifiée

### 2. Identification des Dangers

Classification GHS/OSHA Hazcom 2012 :

Santé	Environnement	Physique
Cancérogène Catégorie 1A Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles Exposition Répétée Catégorie 1	Aucun Danger	Aucun Danger

Éléments d'Étiquetage

**Danger!**



**Risque avéré d'effets graves pour les poumons à la suite d'une exposition ou par inhalation prolongée ou répétée.  
Peut causer le cancer par inhalation.**

**Prévention :**

Ne pas respirer les poussières.  
Faire une toilette minutieuse après manipulation du produit.  
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris  
toutes les précautions de sécurité.  
Porter des gants et des vêtements de protection.  
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit

**Réponse :**

Consulter un médecin en cas de malaise.

**Stockage :**

**Élimination:** Se débarrasser du contenu et du récipient en respectant les réglementations en vigueur.



SDS1200000  
Composé de Balayage Oil-Dri®  
Date de Préparation : 31/10/2014

### 3. Composition/informations sur les ingrédients

Composant	N° CAS	Quantité
Silice Cristalline, Quartz	14808-60-7	80 à 95%
Poussière de Bois	Mélange	5 à 20%
Silice Cristalline, Cristobalite	14464-46-1	< 0,4%

### 4. Premiers Soins

**INHALATION** : Déplacer la victime à l'air frais. En cas d'irritation ou d'autres symptômes, consulter un médecin.

**INGESTION** : Si de grandes quantités sont ingérées, consulter un médecin. Si conscient, donner un verre d'eau à la victime. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

**CONTACT AVEC LA PEAU** : Laver abondamment avec de l'eau et du savon.

**CONTACT AVEC LES YEUX** : Rincer immédiatement les yeux avec de l'eau fraîche courante, en soulevant les paupières supérieures et inférieures. Si l'irritation persiste ou en cas de corps étranger dans l'œil, consulter un médecin.

**PRINCIPAUX SYMPTÔMES / EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS** : Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation et d'éventuelles lésions oculaires. Peut irriter la peau et les voies respiratoires. Peut provoquer un cancer si de la poussière respirable est inhalée pendant des périodes prolongées. Ce produit contient de la silice cristalline. L'inhalation de silice cristalline respirable peut provoquer une maladie pulmonaire, la silicose avec des symptômes d'essoufflement et la toux.

**Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers, si nécessaire** : Aucune nécessité de soins médicaux dans l'immédiat.

### 5. Mesures de Lutte contre les Incendies

**MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS** : Utiliser de l'eau, de la mousse ou du dioxyde de carbone pour éteindre le feu. Refroidir le récipient exposé au feu avec de l'eau.

**RISQUES SPÉCIFIQUES ASSOCIÉS AU PRODUIT CHIMIQUE** : Ce produit est ininflammable mais la poussière de bois brûlera dans des conditions d'incendie. La décomposition thermique peut produire du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et de la fumée.

**ÉQUIPEMENT SPÉCIAL DE PROTECTION ET PRÉCAUTIONS POUR LES POMPIERS** : Les pompiers devraient toujours porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complète pour les incendies impliquant des produits chimiques ou dans des espaces confinés.

### 6: Mesures à prendre en cas de Déversement Accidentel :

**MESURES DE PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE** : Aucun équipement spécial n'est généralement nécessaire pour le nettoyage des déversements. Pour les conditions poussiéreuses, un appareil respiratoire approuvé peut être nécessaire. Consulter la Section 8 pour plus d'informations.

**Dangers pour l'environnement** : Signaler le déversement tel que requis par les réglementations locales et fédérales.

**MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE** : Éliminer les sources d'inflammation. Balayer et recueillir pour la réutilisation ou l'élimination.



## 7. Manipulation et Stockage

PRÉCAUTIONS A PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER : Éviter de respirer les poussières. Éviter tout contact avec les yeux, la peau, et les vêtements. Se laver soigneusement avec du savon et de l'eau immédiatement après utilisation. Si les vêtements sont couverts de poussière, les laver avant de les réutiliser.

CONDITIONS POUR LA SÉCURITÉ DU STOCKAGE, Y COMPRIS LES INCOMPATIBILITÉS ÉVENTUELLES : Conserver dans un endroit sec. Tenir à l'écart de toute source d'inflammation. Stocker à l'écart des oxydants.

## 8. Contrôles de l'Exposition / Protection Individuelle

### DIRECTIVES SUR L'EXPOSITION

PRODUIT CHIMIQUE	LIMITE D'EXPOSITION
Silice Cristalline, Quartz	PEL (TWA) - 30 mg / m <sup>3</sup> / %SiO <sub>2</sub> +2 (Poussière Totale) PEL (TWA) - 10 mg / m <sup>3</sup> / %SiO <sub>2</sub> +2 (Poussière Respirable) TLV (TWA) - 0,025 mg / m <sup>3</sup> (Poussières Respirables)
Poussière de Bois	PEL - 5 mg / m <sup>3</sup> TWA (poussière respirable) PEL - 15 mg / m <sup>3</sup> TWA (poussière totale) TLV - 1 mg / m <sup>3</sup> TWA (poussière inhalable)
Silice Cristalline, Cristobalite	PEL (TWA) - ½ * 10 mg / m <sup>3</sup> / %SiO <sub>2</sub> +2 (Poussière Respirable) TLV (TWA) - 0,025 mg / m <sup>3</sup> (Poussières Respirables)

CONTRÔLES TECHNIQUES APPROPRIÉS : La ventilation générale est suffisante pour un usage normal. Si la manipulation produit de la poussière dans l'air, une ventilation locale par aspiration peut être nécessaire.

### EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE :

PROTECTION DES YEUX : Des lunettes de sécurité ou des lunettes protectrices sont recommandées

PROTECTION DE LA PEAU : Aucune protection requise pour un usage normal.

PROTECTION RESPIRATOIRE : Aucune protection requise pour un usage normal. Pour les opérations où la concentration de poussière peut être excessive, un masque anti-poussière peut être utilisé. Suivre les règlements OSHA dans la sélection et l'utilisation de la protection respiratoire.

AUTRE ÉQUIPEMENT DE PROTECTION / VÊTEMENTS : L'équipement de rinçage oculaire doit être disponible dans la zone de travail.



SDS1200000  
Composé de Balayage Oil-Dri®  
Date de Préparation :  
31/10/2014

### 9. Propriétés Physiques et Chimiques

ASPECT :	Solide Granulaire	ODEUR :	Légère odeur paraffinique
SEUIL OLFACTIF :	Non disponible	pH :	Non applicable
POINT DE FUSION / POINT DE CONGÉLATION :	Non applicable	POINT / INTERVALLE D'ÉBULLITION :	Non applicable
POINT D'INFLAMMATION :	Aucun	TAUX D'ÉVAPORATION :	Non applicable
INFLAMMABILITÉ (SOLIDE, GAZ)	Non inflammable, mais brûlera en cas de feu	LIMITES D'INFLAMMABILITÉ :	Non Applicable
PRESSION DE LA VAPEUR :	Non applicable	DENSITÉ DE VAPEUR :	Non applicable
DENSITÉ RELATIVE :	1,24	SOLUBILITÉS	Eau 10 %
COEFFICIENT DE RÉPARTITION (n- octanol / eau)	Non disponible	TEMPÉRATURE DU POINT D'AUTO- INFLAMMATION :	Non applicable
TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION :	Non disponible	VISCOSITÉ :	Non applicable

### 10. Stabilité et Réactivité

RÉACTIVITÉ : Non réactif normalement

STABILITÉ CHIMIQUE : Stable.

POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES : Une réaction avec les oxydants va générer de la chaleur et peut provoquer un incendie. CONDITIONS À ÉVITER : Éviter la chaleur extrême.

SUBSTANCES INCOMPATIBLES : Agents oxydants puissants

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : La décomposition thermique peut produire du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et de la fumée.



## 11. Informations Toxicologiques

EFFETS POSSIBLES SUR LA SANTÉ :

DANGERS AIGUS :

INHALATION : L'inhalation de poussière peut provoquer une irritation des yeux, du nez, de la gorge et des voies respiratoires.

CONTACT AVEC LA PEAU : Aucun risque connu.

CONTACT AVEC LES YEUX : Le contact peut causer une irritation mécanique, abrasive avec des blessures éventuelles.

INGESTION : Aucun risque connu

EFFETS CHRONIQUES : L'inhalation de concentrations excessives de poussière, y compris cette matière, peut conduire à des lésions pulmonaires. Ce produit contient de la silice cristalline, sous forme de quartz. L'inhalation excessive de la silice cristalline respirable peut provoquer la silicose, une maladie progressive, invalidante et parfois mortelle du poumon. Les symptômes peuvent inclure la toux, de l'essoufflement, une respiration sifflante et une fonction pulmonaire réduite.

RÉPERTOIRE DE CANCÉROGÉNÉICITÉ : Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC), dans la Monographie 100C a conclu que la silice cristalline inhalée sous forme de quartz ou de cristobalite, est cancérigène pour les humains (Groupe 1). La cancérigénicité peut dépendre des caractéristiques inhérentes à la silice cristalline ou de facteurs extérieurs affectant son activité biologique ou la distribution de ses polymorphes. Le National Toxicology Program (NTP) classe la silice cristalline comme un cancérigène reconnu. Les données d'applications et d'exposition indiquent que l'exposition au quartz respirable dans ce produit avec une utilisation normale est bien inférieure à la Limite d'Exposition Admissible OSHA (PEL) et à la Valeur Limite d'Exposition ACGIH (TLV). Le fabricant n'a pas connaissance de quelconques données scientifiques ou médicales disponibles indiquant que l'exposition à la silice cristalline respirable de ce produit dans des conditions normales d'utilisation provoquerait la silicose ou le cancer. Aucun effet indésirable n'est prévu suite à l'utilisation normale de ce produit. La poussière de bois a été classée par le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) comme «cancérigène pour l'homme» (Groupe 1) et comme «connue pour être cancérigène pour l'homme» par le National Toxicology Program (NTP). Cette classification est basée principalement sur un risque accru dans la survenue d'adénocarcinomes des cavités nasales et des sinus paranasaux associés à l'exposition aux poussières de bois. La forme physique de ce produit est telle qu'aucune exposition aux poussières de bois n'est probable dans des conditions normales d'utilisation, par conséquent le risque d'effets néfastes sur la santé est minime.

VALEURS DE TOXICITÉ AIGUË :

Silice : LD50 par voie orale rat 22,500 mg / kg  
LC50 carpe > 10,000 mg / L / 72 h.

## 12. Informations Écologiques

ÉCOTOXICITÉ : Aucune donnée disponible pour le produit.

PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ : Les poussières de bois se dégraderont dans l'environnement. La silice est non dégradable.

POTENTIEL DE BIOACCUMULATION : Non bioaccumulable.

MOBILITÉ DANS LE SOL : Aucune donnée disponible.

AUTRES EFFETS INDÉSIRABLES : Aucune donnée disponible.



**SDS1200000**  
**Composé de Balayage Oil-Dri®**  
Date de Préparation : 31/10/2014

### 13. Considérations relatives au traitement des déchets

Éliminer conformément aux réglementations environnementales locales, d'état et fédérales. Les matières non utilisées sont adaptées pour l'évacuation dans des décharges contrôlées. Les matières utilisées peuvent être sujettes à la réglementation, en fonction de la nature de la matière absorbée. Vérifier auprès de l'autorité réglementaire concernée pour le matériel utilisé contenant des déchets dangereux.

### 14. Informations relatives au transport

CLASSIFICATION DES RISQUES SELON U.S. DOT :

DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT : Non Réglementé

NUMÉRO ONU : Non Applicable

GROUPE D'EMBALLAGE : Non Applicable

ÉTIQUETTES EXIGÉES : Aucune

### 15. Informations Réglementaires :

CLASSIFICATION DU RISQUE EPA SARA 311/312 : Chronique pour la Santé

EPA SARA 313 : Aucun

CERCLA : Ce produit n'est pas assujéti à des rapports de sortie de CERCLA. De nombreux États ont des exigences de déclaration plus strictes. Déclarer les sorties tel que requis par les réglementations locales et de l'Etat.

CALIFORNIA PROPOSITION 65 : Ce produit contient de la silice cristalline et de la poussière de bois respirables qui sont reconnus par l'État de Californie comme cause de cancer.

TSCA : Tous les composants de ce produit figurent sur l'Inventaire TSCA de l'EPA ou sont exemptés de l'obligation de notification.

Règlement REACH de l'UE : Contacter Oil Dri pour obtenir des informations sur le statut de REACH.

JAPON MITI : Aucune donnée disponible

AICS : Aucune donnée disponible

DSL DU CANADA : Aucune donnée disponible

CLASSIFICATION SIMDUT DU CANADA : Classe D-2 A

Cette FDS a été préparée conformément aux critères du Règlement sur les Produits Contrôlés (RPC) et la Fiche de Données de Sécurité contient toutes les informations requises par le RPC.



**SDS1200000**  
**Composé de Balayage Oil-Dri®**  
**Date de Préparation : 31/10/2014**

#### 16. Autres Informations

CLASSEMENT NFPA SANTÉ : 1    FEU : 1    RÉACTIVITÉ : 0

Classement HMIS SANTÉ : 1\*    FEU : 1    RÉACTIVITÉ : 0

Date de Préparation / Révision de la FDS :

17 décembre 2014 - Conversion à la présentation, à l'étiquetage et à la classification de Hazcom 2012.

Les informations contenues dans cette fiche de données sont considérées exactes. Cependant, chaque acheteur devrait effectuer son propre test pour déterminer l'aptitude du produit à ses fins. GREEN KLEEN PRODUCTS INC. N'OFFRE AUCUNE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, EN CE QUI CONCERNE LE PRODUIT et décline toute responsabilité pour tout risque ou responsabilité découlant de l'utilisation des informations ou du produit. Les déclarations sur le produit ne doivent pas être considérées comme des recommandations d'utiliser le produit en violation d'un quelconque brevet.